

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien etc exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 877

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABOULHAYDA MED ABDL HAFIZ

Date de naissance : 01/01/1937

Adresse : 102 R DEBRAHIM NAKHAI RES ELLKOUIA

Apt 1 Etg 1

Tél. 065 061 42 06 Total des frais engagés : 390 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/01/2019

Nom et prénom du malade : ABOULHAYDA MED ABDL HAFIZ Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : ARTHROSIS CERVICALE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : ABOULHAYDA MED ABDL HAFIZ

Le : 17/01/2019

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. BENKIRAN Laboratoire de Pathologie Bouyou 2ème Etage 100 Avenue Casablanca BP 10000 Casablanca Maroc	05/03/24	1990	320 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

Professeur Taoufik Chraibi

SPECIALISTE EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE



EX-ENSEIGNANT A LA FACULTE
DE MEDECINE DE CASABLANCA

الدكتور توفيق الشرابي

أستاذ مبرز

اختصاصي في طب النساء والتوليد

أستاذ سابق بكلية الطب

Casablanca, Le

4.3.2024

Mme NAKAL - Faadha

BENKIRAN Leïla
Laboratoire de Pathologie Bourgogne
14 Bd Ain Taouita N° 18 - 2^e étage
Bourgogne - Casablanca
Tél 05 22 77 85 48 - Fax 05 22 77 85 58

FZV

PROFESSOR TAOUFIK CHRAIBI
GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
1er étage - Appartement n°5 - Casablanca
Téléphone : 05 22 98 01 12 - WhatsApp : 0700 140 148
ICE : 05 22 98 00017 - INP : 091043091

199, Bd. Bir Anzarane, Rés. El Walida - 1 er étage - Appt n°5 - Casablanca - Tél. : 05 22 98 01 12
WhatsApp : 0700 140 148 - En cas d'urgence : Clinique les Papillons : 05 22 98 21 20 - 06 67 37 85 85
0700 140 148. شارع بنر أنزاران - إقامة الوالدة - الطابق الأول - الشقة 5 - الهاتف : 05 22 98 01 12 - واتساب :

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE BOURGOGNE

Dr. BENKIRAN Leïla ICE 001689609000045

14, bd Ain Taoujte, N°18, 2ème étage. Bourgogne
Tél : 022278548 Fax : 022278564

Patente 35615070 IF28823881

F A C T U R E

N° : 2403051021
Du : 05/03/2024

Nom patient : Mme NAKAL SAADIA

Examens	Cotation(P)	Prix Dhs
FROTTIS MONOCOUCHE	290	320,00
Total		320,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :
TROIS CENT VINGT DIRHAMS

BENKIRAN Leïla
Laboratoire de Patho^{ie}
14 Bd Ain Taoujte 2^e étage
Bourgogne - 26000
Tél 022278548 Fax 022278564



مختبر تشريح الخلايا والأنسجة بوركون LABORATOIRE DE PATHOLOGIE BOURGOGNE

Dr. Leïla BENKIRAN

Nom et prénom : Mme NAKAL SAADIA

Age : 63 ans

Prescripteur : Dr. CHRAIBI TOUFIK

N° Anapath : 2403051021

Date réception : 05/03/2024

Nature du prélèvement : frottis cervicovaginal en monocouche

Renseignements cliniques :

Casablanca, le 11/03/2024

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

TECHNIQUE MONOCOUCHE :

Qualité du frottis : optimale.

Diagnostic descriptif :

1) Evaluation hormonale :

Ménopause de type mixte.

2) Microbiologie :

Inflammation modérée avec polynucléaires plus ou moins altérés sans agent mycélien ou parasitaire identifiable. Flore de Doderlein + à ++.

3) Modifications réactionnelles :

Méタplasie malpighienne mature. Parakératose. Binucléations. Halos clairs périnucléaires.

4) Cellules pavimenteuses :

Superficielles, intermédiaires, et parabasales normales.

5) Cellules glandulaires :

Sans.

CONCLUSION :

Frottis cervical jonctionnel, modérément à sévèrement inflammatoire, sans signe de dysplasie ou de néoplasie.

Dr Benkiran Leïla

BENKIRAN Leïla
Laboratoire de Pathologie Bourgogne
14 Bd Aïn Taoujilate - Casablanca - 2ème Etage